

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2000-235 DU 26 AVRIL 2000

Chargeant Monsieur **John IGUE**, Ministre de
L'Industrie, des Petites et Moyennes Entreprises de
l'intérim de Monsieur **Séverin ADJOVI**, Ministre du
Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu La Loi 90-32 du 11 Décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin,
- Vu La Proclamation le 1^{er} Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996,
- Vu Le Décret n° 99-309 du 22 Juin 1999, portant Composition du Gouvernement,

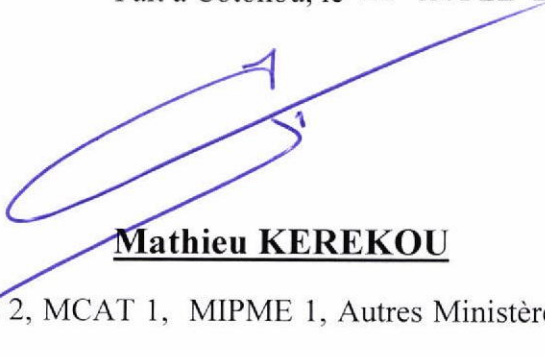
DECRETE

Article 1^{er} : Pour compter du 27 avril au 07 Mai 2000, Monsieur John IGUE, Ministre de l'Industrie, des Petites et Moyennes Entreprises est chargé de l'intérim du Ministre du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme pendant son absence.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 26 Avril 2000

Par le Président de la République
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 5, AN 4, CES2, HAAC 2, MCAT 1, MIPME 1, Autres Ministères 17, SGG 1, Intéressés 2.